



A Metz, le 7 mai 2026.

**Monsieur le Président
Yohann NEDELEC
CNFPT
80 rue de Reuilly
CS 41232
75578 Paris -Cedex 12**

Monsieur le Président,

La Coordination départementale Syndicale de la CGT de Moselle est particulièrement attentive à la situation du CNFPT, tant concernant sa mission de formation professionnelle auprès des agents des collectivités locales que concernant la situation du personnel du CNFPT.

Nous avons été alertés par une modification des règles d'indemnisation des stagiaires dans l'ensemble de la délégation régionale Grand Est, donc pour les stagiaires des collectivités locales de Moselle, qui pénalise fortement les agents des collectivités et entrave de fait leur droit à la formation professionnelle. Nous vous demandons de revenir sur la décision de la direction régionale. Les représentants de la CGT au CRO Grand Est ne manqueront pas d'évoquer cette question lors du prochain CRO Grand Est, le 3 juillet prochain à Troyes.

Nous sommes aussi particulièrement préoccupés par la situation des agents du CNFPT du site de Metz, et tout particulièrement de son responsable d'antenne, M. Jérémy MARTIN, chef de service reconnu et apprécié par les agents sous sa responsabilité, et militant syndical CGT reconnu, qui a été pendant plusieurs années représentant de la CGT en CAP A.

Les représentants CGT du CRO Grand Est ont d'ailleurs exprimé leur préoccupation à deux reprises sur cette situation lors de séance du CRO sans que, malheureusement, la direction régionale du CNFPT ne tienne compte de notre préoccupation.

En lien avec le syndicat CGT des agents du CNFPT et la délégation CGT au CA/CNO du CNFPT, nous vous demandons de prendre les mesures :

- Garantissant la qualité du service public que rend l'antenne de Moselle auprès des collectivités et stagiaires de notre département
- Garantissant les conditions de travail des agents du site de Metz du CNFPT et mettant un terme aux pratiques managériales déviantes dont est l'objet le responsable de l'antenne, M. MARTIN
- Garantissant l'exercice serein des missions par l'ensemble des agents de l'antenne de Moselle et tout particulièrement son responsable d'antenne, M. MARTIN

En lien avec les structures de la Coordination Fédérale Régionale Grand Est de notre fédération et le syndicat CGT des agents du CNFPT, la coordination syndicale départementale de Moselle est déterminée à prendre toute initiative visant à faire aboutir les revendications évoquées dans le présent courrier.

Notre coordination syndicale départementale reste disponible pour tout échange avec vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie à : Christophe COUDERC, président du CNO ; Jean-Michel DELAYE, secrétaire général du syndicat CGT du CNFPT, Natacha POMMET, secrétaire générale, fédération CGT des services publics

Pour la CGT-CSD Moselle,



Jérémy ZORZER-PEPI
Coordinateur Départemental.